

COLLECTION 

G. DUPUIS, R. BARRILLON, J. BOURDON, J.-C. FAURE
R. LE DUFF, J.-P. MINGASSON, G. RAFFI

**ORGANIGRAMMES
DES INSTITUTIONS
FRANÇAISES**

ARMAND COLIN

G. DUPUIS,
Professeur des Facultés de Droit et des Sciences économiques, Directeur des Etudes de l'E.N.A.

R. BARRILLON,
Chef du service politique du "Monde"

J. BOURDON,
Directeur du Cabinet du Secrétariat auprès du ministre d'Etat chargé des Relations avec le Parlement

J.-C. FAURE,
Administrateur civil

R. LE DUFF,
Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Caen

J.-P. MINGASSON,
Administrateur civil

G. RAFFI,
Administrateur civil

ORGANIGRAMMES DES INSTITUTIONS FRANÇAISES

Préface de GEORGES VEDEL



LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, bd St-Michel, Paris 5^e

TABLE DES ORGANIGRAMMES

<p>PRÉFACE 3</p> <p>1. LES CONSTITUTIONS FRANÇAISES</p> <p>1.1. ORGANIGRAMMES DES LOIS FONDAMENTALES 6</p> <p>1.1.1. Les constitutions françaises 6</p> <p>1.1.2. 3 septembre 1791 7</p> <p>1.1.3. 24 juin 1793 8</p> <p>1.1.4. 22 août 1795 9</p> <p>1.1.5. 22 frimaire au VIII 10</p> <p>1.1.6. Restauration - Monarchie de Juillet 11</p> <p>1.1.7. 4 novembre 1848 12</p> <p>1.1.8. 14 janvier 1852 13</p> <p>1.1.9. Institutions de la III^e République 14</p> <p>1.1.10. Projet Pétain 15</p> <p>1.1.11. Projet du 19 avril 1946 16</p> <p>1.1.12. Constitution du 27 octobre 1946, modifiée par la loi constitutionnelle du 7 décembre 1954 17</p> <p>1.1.13. Constitution du 4 octobre 1958, modifiée par la loi référendaire du 6 novembre 1962 18</p> <p>1.2. ÉVOLUTION DES PRINCIPALES INSTITUTIONS 19</p> <p>1.2.1. Le corps électoral dans les constitutions françaises 19</p> <p>1.2.2. Le pouvoir législatif et la procédure d'élaboration de la loi dans les constitutions françaises 21</p> <p>1.2.2.1. Les assemblées parlementaires 21</p> <p>1.2.3. Le pouvoir exécutif dans les constitutions françaises 24</p> <p>Notes 28</p> <p>2. LES FORCES POLITIQUES ET SOCIALES</p> <p>2.1. LES PARTIS POLITIQUES 32</p> <p>2.1.1. U.D.R. 32</p> <p>2.1.2. Parti communiste français 32</p> <p>2.1.3. P.S.U. 33</p> <p>2.1.4. Conventions des institutions républicaines 33</p> <p>2.1.5. Fédération de la Gauche démocratique et socialiste (1968) 34</p> <p>2.1.6. M.R.P. 34</p>	<p>2.2. LES ORGANISATIONS SYNDICALES ET LES GROUPES DE PRESSION 35</p> <p>2.2.1. Structures syndicales 35</p> <p>2.2.1.1. L'histoire syndicale française 35</p> <p>2.2.1.2. La section d'entreprise 36</p> <p>2.2.1.3. Le syndicat local 36</p> <p>2.2.1.4. Le syndicat local dans les structures professionnelles et interprofessionnelles 37</p> <p>2.2.1.5. La confédération 37</p> <p>2.2.1.6. Les confédérations internationales 37</p> <p>2.2.2. Les grandes centrales syndicales 38</p> <p>2.2.2.1. La C.G.T. 38</p> <p>2.2.2.2. La C.G.T.-F.O. 38</p> <p>2.2.2.3. La C.F.D.T. 39</p> <p>2.2.2.3.1. Organigramme général 39</p> <p>2.2.2.3.2. Organigramme régional (Rhône-Alpes) 40</p> <p>2.2.3. Les organisations catégorielles 41</p> <p>2.2.3.1. La Fédération de l'Éducation Nationale (F.E.N.) 41</p> <p>2.2.3.2. La confédération générale des cadres 42</p> <p>2.2.3.3. La F.N.S.E.A. 43</p> <p>2.2.3.4. Les petites et moyennes entreprises 44</p> <p>2.2.3.5. La Fédération nationale de la propriété agricole 45</p> <p>2.2.3.6. Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques 46</p> <p>2.3. LA PRESSE 47</p> <p>2.3.1. Les modes de la communication 47</p> <p>2.3.2. Quotidiens 48</p> <p>2.3.3. L'équipe 49</p> <p>2.3.4. Le Figaro 50</p> <p>2.3.5. France-Soir 51</p> <p>2.3.6. Le Monde 52</p> <p>2.4. LES GROUPES IDÉOLOGIQUES 53</p> <p>2.4.1. La conférence épiscopale française 53</p> <p>2.4.2. La fédération protestante de France 54</p> <p>2.4.3. La Cimade 55</p> <p>Notes 56</p> <p>3. LE POUVOIR LÉGISLATIF</p> <p>3.1. LES ASSEMBLÉES 58</p> <p>3.1.1. L'Assemblée nationale 58</p>
---	---

3.1.1.1. Les députés	58	4.1.3. Services de la Présidence de la République au 27 avril 1969	93
3.1.1.2. Les groupes	59		
3.1.1.3. Structures du groupe parlementaire de l'U.D.R.	59	4.2. LES SERVICES DU PREMIER MINISTRE	94
3.1.1.4. Les commissions spéciales	60	4.2.1. Les ministères de la France de 1944 à 1970	94
3.1.1.5. Conférence des présidents	61	4.2.2. Le ministère Chaban-Delmas	95
3.1.1.6. Services de l'Assemblée nationale	62	4.2.3. Le cabinet Chaban-Delmas, Premier Ministre	96
3.1.1.6.1. Services législatifs	62	4.2.4. Les services rattachés au Premier Ministre (ministère Couve de Murville)	97
3.1.1.6.2. Services administratifs	63	4.2.5. Secrétariat d'État chargé de la fonction publique	98
3.1.2. Le Sénat	64	4.2.6. Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et des sports	98
3.1.2.1. Le corps électoral du Sénat	64	4.2.7. Secrétariat d'État aux D.O.M. et aux T.O.M.	99
3.1.2.2. Répartition des électeurs sénatoriaux		4.2.8. Services du ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé du Plan et de l'Aménagement du territoire	99
3.1.2.3. Les groupes	65	4.2.9. Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales	100
3.1.2.4. Les commissions spéciales du Sénat	66		
3.1.2.5. Conférence des présidents	67	4.3. LES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS	101
3.1.2.6. Services du Sénat	68	4.3.1. Évolution des structures gouvernementales aux XIX ^e et XX ^e siècles	101
3.1.2.6.1. Services législatifs	68	4.3.2. Ministère des Affaires culturelles	102
3.1.2.6.2. Services administratifs	69	4.3.3. Affaires sociales	103
3.1.3. Le conseil économique et social	70	4.3.3.1. Ministère d'État chargé des Affaires sociales	103
3.1.3.1. Composition	70	4.3.3.2. Service du Secrétaire d'État aux Affaires sociales (Santé publique et population)	104
3.1.3.2. Les groupes de représentation	70	4.3.3.3. Services du Secrétaire d'État aux Affaires sociales (emploi)	104
3.1.3.3. Les sections	70	4.3.4. Ministère des Affaires étrangères	105
3.1.4. Projet de loi référendaire du 27 avril 1969	71	4.3.4.1. Ministère des Affaires étrangères	105
3.1.4.1. Composition du Sénat et durée du mandat des sénateurs	71	4.3.4.2. Secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la coopération	106
		4.3.5. Ministère de l'intérieur	107
3.2. LEURS FONCTIONS	72	4.3.6. Ministère de la Défense nationale	180
3.2.1. Sessions ordinaires du Parlement	72	4.3.7. Ministère de l'Économie et des Finances	109
3.2.2. La procédure législative	72	4.3.8. Ministère de l'Éducation nationale (voir 4.3.14.)	110
3.2.2.1. Le domaine de la loi	72	4.3.9. Ministère de l'Équipement et du logement	111
3.2.2.2. Procédure législative ordinaire	73	4.3.10. Ministère de l'Industrie	112
3.2.2.3. Les commissions mixtes paritaires	75	4.3.11. Ministère de l'Agriculture	113
3.2.2.4. La procédure de la commission mixte paritaire	76	4.3.12. Ministère des Transports	114
3.2.2.5. Procédure de vote des lois organiques	77	4.3.13. Ministère des Anciens combattants et victimes de guerre	115
3.2.2.6. Procédure de vote des lois de finances	78	4.3.14. Ministère de l'Éducation nationale réorganisé	116
3.2.2.7. Procédures législatives abrégées	79	<i>Notes</i>	117
3.2.2.8. Propositions de résolution. Assemblée nationale et Sénat	80		
3.2.2.9. L'immunité parlementaire	81		
3.2.2.10. Article 89	82		
3.2.2.11. Article 11	83		
3.2.2.12. Article 85	84		
3.2.3. Les rapports avec le Gouvernement	85		
3.2.3.1. Procédure des questions écrites	85		
3.2.3.2. Procédure des questions orales	86		
3.2.3.3. Les commissions d'enquête	87		
3.2.3.4. Question de confiance	88		
3.2.3.5. Motion de censure	88		
<i>Notes</i>	89		
		5. L'ADMINISTRATION RÉGIONALE ET LOCALE	
4. LE POUVOIR EXÉCUTIF		5.1. SCHÉMA GÉNÉRAL	120
4.1. LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	92	5.2. LA COMMUNE	121
4.1.1. Évolution du corps électoral du Président de la République	92	5.3. LES GROUPEMENTS COMMUNAUX	122
4.1.2. Les présidents	92		

5.3.1. Syndicat intercommunal	122	6.1.1. Réalisation des zones d'aménagement concerté	159
5.3.2. District urbain	122	6.1.2. Programmation et financement des H.L.M.	160
5.3.3. Les communes groupées en syndicats à vocation multiple	123	6.1.3. Réalisation d'un équipement sanitaire (dispensaire)	161
5.3.4. Les districts existants en France	124	6.1.4. État civil	162
5.3.5. Communauté urbaine	125	6.1.5. Circuit de l'aide sociale (B.A.S.)	163
5.4. LE DÉPARTEMENT	126	6.1.6. Service militaire	164
5.4.1. Le Conseil général	127	6.1.7. Enseignement secondaire	165
5.4.2. Le Cabinet du Préfet	128	6.2. Élaboration d'un décret	166
5.4.3. Le Secrétariat général et les services de la Préfecture	129	6.3. Circuits de la politique économique	167
5.4.4. La Direction départementale de l'Action sanitaire et sociale	130	6.4. Élaboration du Plan	168
5.4.5. La Direction départementale du Travail et de l'emploi	131	6.5. Aménagement du territoire	169
5.4.6. La Direction départementale de l'Agriculture	132	6.6. Politique de l'eau	170
5.4.7. La trésorerie générale	133	6.7. Les O.R.E.A.M.	171
5.4.8. La Direction des services fiscaux	134	6.8. Les autorités publiques dans l'ensemble des facteurs de réalisation d'une fonction	172
5.4.9. La Direction départementale du Commerce intérieur et des prix	135		
5.4.10. L'Inspection d'Académie	136	7. LA JUSTICE EN FRANCE	
5.4.11. Le service départemental de la Jeunesse et des Sports	137	7.1. GÉNÉRALITÉS	174
5.4.12. La Direction départementale de l'Équipement	138	7.1.1. Ministère de la justice	174
5.4.13. La Direction départementale des Postes et Télécommunications	139	7.1.2. L'organisation juridictionnelle	175
		7.1.3. Le tribunal des conflits	176
		7.1.4. La saisie du tribunal des conflits	176
5.5. LA RÉGION	140	7.2. LES DEUX ORDRES DE JURIDICTION	177
5.5.1. La circonscription d'action régionale	140	7.2.1. L'ordre judiciaire	177
5.5.2. L'Académie	141	7.2.1.1. Les diverses juridictions judiciaires	177
5.5.3. La Direction régionale des Douanes	142	7.2.1.2. La Cour de cassation	177
5.5.4. Les Affaires culturelles	143	7.2.1.2.1. Le mécanisme de la cassation	178
5.5.5. La Défense nationale	144	7.2.1.2.2. Appel et cassation	179
5.5.6. Départements et régions de programme	145	7.2.1.3. Schème de l'organisation au Parquet	180
		7.2.1.4. La Cour d'Assise	181
5.6. LA RÉGION PARISIENNE	146	7.2.1.5. Le Centre national d'orientation	181
5.6.1. La Préfecture de Paris	147	7.2.1.6. Union fédérale des magistrats	182
5.6.2. Le Conseil de Paris	148	7.2.1.7. Syndicat de la magistrature	182
5.6.3. Le Secrétariat général de la Préfecture de Paris	149	7.2.2. L'ordre administratif	183
5.6.4. La Préfecture de Police	150	7.2.2.1. Le Conseil d'État	183
5.6.5. La Préfecture de la région parisienne	151	7.3. LE JUGE CONSTITUTIONNEL ET LE JUGE POLITIQUE	184
5.6.6. Le service régional de l'Équipement dans la région parisienne	152	7.3.1. Composition du Conseil constitutionnel	184
5.6.7. La Direction générale des Impôts dans la région parisienne	153	7.3.2. La Haute Cour de Justice	184
		<i>Notes</i>	185
5.7. TERRITOIRES D'OUTRE-MER	154	8. LES INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES	
5.8. PROJET DE LOI DU 27 AVRIL 1969	155	8.1. LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION	188
<i>Notes</i>	156	8.1.1. Relations hiérarchiques	188
6. LES FONCTIONS DE L'ÉTAT		8.1.1.1. Exemples types	188
6.1. ESSAI DE CLASSIFICATION DES FONCTIONS DE L'« ÉTAT »	158		

8.1.1.1.1. Organigramme théorique d'une entreprise de construction automobile	188	8.4.2.1. Schéma d'articulation des techniques R.C.B. et de la gestion prévisionnelle	220
8.1.1.1.2. Place des services financiers d'une filiale française du groupe international	189	8.4.2.2. Exemple de la prévention routière	221
8.1.1.1.3. Organigramme d'un grand établissement de crédit	190	8.4.2.3. Phases du circuit intégré de la R.C.B.	224
8.1.1.2. Cas particuliers	191	8.4.3. Arbre de décision : modèle d'enchaînement d'objectifs	227
8.1.1.2.1. PARIDOC	191	8.4.3.1. L'évolution dans le temps des entreprises publiques	228
8.1.1.2.2. FERODO	192	8.5. ORGANIGRAMMES SYNOPTIQUES	229
8.1.1.2.3. Groupe des ciments Lafarge	193	8.5.1. Représentations de l'activité économique nationale	229
8.1.1.2.4. Shell et Shell Berre	194	8.5.1.1. Circuit économique (3 organigrammes)	229
8.1.1.2.5. Électricité de France et Gaz de France	195	8.5.1.2. Principales phases de l'élaboration du budget économique	230
8.1.1.2.6. Profor	196	8.5.1.3. Élaboration des comptes nationaux	231
8.1.1.2.7. Structure générale de la S.N.C.F.	197	8.5.1.4. Schéma comptable simplifié de l'activité économique nationale	232
8.1.1.2.8. Air-France	198	8.5.1.5. Structure de résolution du modèle Fifi	233
8.1.1.2.9. Caisse centrale du crédit hôtelier commercial et industriel	200	8.5.1.6. Compte de production, en milliards de francs, des entreprises non financières	234
8.1.2. Relations financières	201	8.5.1.7. Les entrepreneurs individuels dans la comptabilité nationale	235
8.1.2.1. Une institution de crédit : les banques populaires	201	8.5.2. Le réseau comptable agricole	236
8.1.2.2. Un holding international : la Compagnie financière de Suez	202	8.5.3. Représentation schématique de l'exécution des fonctions dans l'entreprise	237
8.1.2.3. Compagnie générale transatlantique	203	8.5.3.1. Circuit des documents : commande - facturation	237
8.1.2.4. Compagnie générale d'électricité	204-205	8.5.3.2. Circuit des documents : exécution manuelle	238
8.2. ORGANISMES PUBLICS DE DÉCISION ET D'ÉTUDE	206	8.5.3.3. Circuit des documents : exécution mécanique	239
8.2.1. Organismes d'études	206	8.5.3.4. Planning d'exécution	240
8.2.1.1. L'I.N.S.E.E.	206	9. LES RELATIONS INTERNATIONALES	
8.2.2. Les grandes directions du Ministère de l'Économie et des Finances	207	9.1. ORGANISATION DES NATIONS UNIES	242
8.2.2.1. Direction du budget	207	9.2. LES AMBASSADES	243
8.2.2.2. Direction du Trésor	208	9.2.1. L'Ambassade de France à Saint-Domingue	243
8.2.2.3. Direction de la Prévision	209	9.2.2. L'Ambassade de France à Prague	244
8.2.2.4. Direction générale des Impôts	210-211	9.2.3. L'Ambassade de France à Moscou	245
8.2.2.5. Direction générale du Commerce Intérieur et des Prix	212-213	9.3. UN EXEMPLE DE CONSULAT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER : LE CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A BARCELONE	246
8.3. INSTITUTIONS A CARACTÈRE SOCIAL	214	9.4. LE TRAVAILLEUR ÉTRANGER EN FRANCE	247
8.3.1. Sécurité sociale	214	9.5. L'EUROPE	248
8.3.1.1. L'Administration de la Sécurité sociale	214	9.5.1. Les organisations intergouvernementales de l'Europe occidentale	248
8.3.1.2. Organigramme d'une caisse primaire d'assurance maladie	215	9.5.2. Les Communautés européennes	249
8.3.2. Croix rouge française	216	9.5.3. Le Parlement européen	250
8.4. CHRONOGRAMMES	217	9.5.4. Les décisions communautaires	251
8.4.1. Activité économique de l'Etat et prévision	217		
8.4.1.1. Schéma approximatif de l'élaboration des plans annuels en U.R.S.S.	217		
8.4.1.2. Établissement du V ^e Plan français	218		
8.4.1.3. Le budget	219		
8.4.2. Rationalisation des choix budgétaires	220		

COLLECTION U

DROIT PUBLIC

INTERNE

SERIE DIRIGEE PAR

GEORGES VEDEL

ARMAND COLIN